

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**TECHNIQUE DE L'AUDIO ET DE LA VIDEO**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**  
**DOMAINE : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION**

<p><b>CODE : 7534 06 U32 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 710</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# TECHNIQUE DE L'AUDIO ET DE LA VIDEO

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de manipuler des outils permettant de produire et optimiser des montages audios/vidéos en vue de leur publication sur le web au travers de différents médias ;
- ◆ de se familiariser aux concepts qualité et esthétique d'une séquence audio/vidéo,
- ◆ d'accroître la richesse de ses réflexions techniques et ses compétences en communication, en organisation, en observation.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

**En français,**

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement,... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

#### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

### 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,**

*en se servant de techniques audios/vidéos et à partir d'un sujet et de consignes donnés par le chargé de cours,*

- ◆ de produire et d'optimiser un montage audio/vidéo via des ressources logiciels telles que outils, filtres, synchronisation, pistes, transitions et cadrages, en vue de leur publication dans une page web et au travers de différents médias ;
- ◆ de justifier les méthodes et techniques utilisées.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le respect des consignes données,

- ◆ l'utilisation du vocabulaire technique adéquat,
- ◆ la pertinence des choix d'optimisation,
- ◆ du degré de maîtrise des techniques utilisées.

#### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

*disposant des logiciels appropriés et de la documentation nécessaire, en se servant d'un équipement informatique, en utilisant le vocabulaire technique et l'orthographe adéquats, en tenant compte de la législation et des normes en vigueur :*

##### 4.1. Laboratoire d'informatique : technique de l'audio

- ◆ de caractériser les différentes propriétés d'une séquence audio et les principaux formats exploitables sur le web ;
- ◆ d'acquérir des séquences audio (périphériques, Internet,...) ;
- ◆ d'utiliser les capacités des logiciels afin de produire des montages sonores de qualité professionnelle (outils, filtres, pistes, traitement des fréquences,...) ;
- ◆ d'optimiser les caractéristiques des éléments sonores en vue de leur publication sur différents médias Web ;
- ◆ d'évaluer la pertinence des choix d'optimisation ;

##### 4.2. Laboratoire d'informatique : technique de la vidéo

- ◆ de caractériser les différentes propriétés d'une séquence vidéo et les principaux formats exploitables sur le web ;
- ◆ d'acquérir des séquences vidéo (périphériques, Internet,...) ;
- ◆ d'utiliser les capacités des logiciels afin de produire des montages audios/vidéos de qualité professionnelle (outils, filtres, synchronisation, pistes, transitions, cadrages,...) ;
- ◆ d'optimiser les caractéristiques des séquences audios/vidéos, en vue de leur publication sur différents médias Web ;
- ◆ d'évaluer la pertinence des choix d'optimisation.

#### 5. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

#### 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de laboratoire d'informatique, il est recommandé de ne pas dépasser plus d'un étudiant par poste de travail.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<b>7.1. Dénomination des cours</b>	<b>Classement</b>	<b>Code U</b>	<b>Nombre de périodes</b>
Laboratoire d'informatique : technique de l'audio	CT	S	16
Laboratoire d'informatique : technique de la video	CT	S	16
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	8
Total des périodes			<b>40</b>